

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4688**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef d'équipe de la logistique des produits techniques

Nouvel intitulé : Chef d'équipe, logisticien d'entreposage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère de la Défense

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air,
Directeur de l'EFSOAA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe de la logistique des produits techniques exerce sa profession sur une base aérienne dans les domaines suivants : le suivi informatique, le suivi des réparations et des éliminations, la distribution et la récupération sur site, l'expédition et la réception à destination ou en provenance d'organismes extérieurs, le ravitaillement dans le secteur civil, le magasinage, du matériel technique.

Cet emploi revêt trois domaines d'activités :

Activité 1 : Encadrer, instruire et diriger des techniciens :

- Formation professionnelle et encadrement des techniciens ;
- Superviser la saisie sur le fichier informatique central ;
- Réception, expédition, transit des matériels techniques aéronautiques et non aéronautiques et matériels divers (commissariat et santé) ;
- Distribution du matériel technique aéronautique et non aéronautique sur le site.

Activité 2 : Suivre tous les mouvements de matériels techniques aéronautiques ou non aéronautiques et des produits divers :

- Réception, expédition, transit des matériels techniques aéronautiques et non aéronautiques ainsi que les matériels divers (santé, commissariat)
- Distribution des matériels techniques aéronautiques et non aéronautiques sur le site
- Organiser le stockage des matériels et des produits techniques et gérer un magasin

Activité 3 : Assurer la gestion des matériels techniques aéronautiques et non aéronautiques et les mises en réparations :

- Suivre les réparations et l'élimination (réforme) des matériels techniques aéronautiques et non aéronautiques et produits divers.
- Approvisionner et suivre les réparations dans le secteur civil.

CAPACITÉS OU COMPÉTENCES ATTESTÉES : - connaître l'implantation des services et les clients ;

- maîtriser et faire appliquer les règles de sécurité informatique ;
- maîtriser et faire appliquer les consignes de sécurité du travail et d'incendie ;
- maîtriser et faire appliquer strictement les divers guides d'utilisation des matériels mis en œuvre dans les magasins et entrepôts ;
- diriger une équipe ;
- garantir la qualité du travail effectué au sein de son atelier ou service ;
- organiser son travail avec soin et efficacité.
- maîtriser et faire appliquer la réglementation concernant : les mouvements standards, urgents et spéciaux des matériels techniques, la comptabilité des matériels techniques, le conditionnement, l'emballage, l'étiquetage et le chargement des matériels et produits, techniques, standard ou dangereux, la réforme et la remise aux services des domaines, l'achat dans le secteur civil ;
- maîtriser la législation concernant les différents modes d'acheminement, routiers, ferroviaires, maritimes et aériens ;
- maîtriser les procédures à appliquer sur le matériel soumis à limite ; de vie, de péremption ou stockage, sur le matériel entrant dans les différents circuits de réparation, militaires et civils ;
- contrôler, mettre à jour et faire exploiter les moyens informatiques, prévus pour la gestion de des demandes, la réception, la distribution, le magasin, le suivi des mises en réparation, le suivi des fournisseurs et des dossiers d'achat ou de réparation dans le secteur civil ;
- faire établir et contrôler les divers imprimés et documents : de transport, de douane, de mouvements divers, administratifs et comptables relatifs aux réparations et réformes et relatifs aux achats et réparations dans le civil ;
- contrôler la protection, le positionnement, le repérage, l'étiquetage du matériel ou des produits techniques, standard ou dangereux.
- savoir communiquer (communiquer, prendre la parole, écouter) ;
- maîtriser la méthode pédagogique (instructeur) ;
- utiliser les outils pédagogiques (informatique, rétro projecteur) ;
- connaître l'organisation de la prévention et de la sécurité du travail ;
- appréhender la technique de l'encadrement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le chef d'équipe de la logistique des produits techniques exerce son emploi au sein d'un escadron de soutien et de ravitaillement technique ou en entrepôt (services : fichier informatique central, réception et expédition, distribution, magasin, suivi échanges et réparations, ravitaillement secteur civil). Il exerce ces activités sur une base aérienne, un établissement de la défense ou sur théâtre extérieur.

agent/agente du stockage et de la répartition de marchandises ;

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1102 : Direction des achats

D1509 : Management de département en grande distribution

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

1 Les évaluations portent sur les éléments suivants : - pour la formation théorique, contrôle continu par épreuves écrites sur l'ensemble des matières ;

- pour la formation pratique, évaluation pratique et comportementale des stagiaires dans chacun des modules de formation ;

- épreuves orales de synthèse ;

- stage de formation professionnelle : le stage de formation professionnelle de technicien supérieur du stockage et de la répartition des marchandises, d'une durée de 6 mois est consacrée essentiellement à un apprentissage de connaissances nécessaires à l'encadrement du métier en unité, ainsi qu'à des travaux pratiques mettant en œuvre méthodes et savoir-faire professionnels pour l'encadrement.

2. Description des évaluations

- les cours théoriques sont testés pour chaque matière sous forme de questions ouvertes ou de questionnaire aux choix multiples.

L'évaluation juge du savoir par question à courte réponse et juge de la compréhension par mise en situation.

- les travaux pratiques font l'objet d'un contrôle continu. Ce contrôle vise à vérifier les gestes professionnels et l'application des consignes, des procédures ou des méthodologies.

- un test sous forme de questionnaire aux choix multiples est réalisé à la fin de chaque période. Il vise à vérifier l'ensemble des matières enseignées jusqu'alors.

Les examens ont lieu en moyenne tous les 10 jours.

La réussite est assujettie à l'obtention d'une moyenne de 12/20 à la fin du stage.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Le chef de l'établissement certificateur ; - au moins un représentant « employeur » ; - au moins un représentant « certifié » ; - au moins un cadre d'instruction ; - au moins un enseignant ou instructeur de la formation correspondante.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Gestionnaire de matériels techniques', niveau IV, code 314t.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS de gestion du matériel technique', niveau IV, code 314t.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 janvier 1999 publié au Journal Officiel du 22 janvier 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation à compter du 18 octobre 1998.

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur du stockage et de la répartition des marchandises', niveau III, code 311p.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

90 certifiés par an en moyenne.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - ARMEE DE L'AIR ECOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR (EFSOAA)

Base aérienne 721

17133 Rochefort Air

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BS Gestionnaire de matériels techniques, niveau IV, code 314t (Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990)

- BS de gestion du matériel technique, niveau IV, code 314t (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)

- Technicien supérieur du stockage et de la répartition des marchandises (Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : Technicien supérieur du stockage et de la répartition des marchandises (fiche incomplète)

Certification suivante : Chef d'équipe, logisticien d'entreposage